ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET CANTON D'AUBERGENVILLE COMMUNE DE BAZOCHES-SUR-GUYONNE

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2019

Présents:

Mesdames: D. ALLÉLY, R. BASQUIN, S. MOLIN, D. POELAERT

Messieurs: P. BEHERAY, C. LE BEGUEC, D. NICCO, M. PRIEUR, P. SANDELIS

Incomplétude du nombre de conseillers municipaux suite au décès de Monsieur D. LOUVET

Absents:

L. HOANG, S. JEAN-MARIE

Absents excusés et représentés :

V. DEKKICHE, J. DUCROCQ, A. PERROT

Pouvoirs:

V. DEKKICHE à D. POELAERT

J. DUCROCQ à D. ALLELY

A. PERROT à P. BEHERAY

Secrétaire de séance : D. POELAERT

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu du conseil du 14 décembre 2018
- 2. Compte de Gestion 2018 Commune de monsieur le Receveur Délibération n° 1-2019
- 3. Compte administratif 2018 Commune Délibération n° 2-2019
- 4. Affectation du résultat 2018 Commune Délibération n°3-2019
- 5. Convention avec le centre Interdépartemental de gestion pour une mission de confection des paies Délibération n°4-2019
- 6. Inscription du chemin PR 86 au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre des Yvelines au PDIPR Délibération n°5-2019
- 7. Numérotation chemin de la Pinsonnière Délibération n°6-2019
- 8. Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du programme d'aide en partie financé par le produit des amendes de police- Délibération n°7-2019
- 9. Informations diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H

1. Approbation du compte rendu du conseil du 14 décembre 2018

Approbation à l'unanimité

2. Compte de Gestion 2018 Commune de monsieur le Receveur - Délibération n° 1-2019

Le compte de gestion pour la commune en 2018 de monsieur le Receveur s'avère strictement identique au compte administratif de l'ordonnateur.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 1-2019 qui propose d'approuver le compte de gestion de la commune du Receveur Municipal pour l'exercice 2018.

La délibération est mise au vote

Approbation à l'unanimité

3. Compte administratif 2018 Commune - Délibération n° 2-2019

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil. Madame POELAERT, maire-adjointe, présente le compte administratif 2018 de la commune

Au terme de chaque exercice comptable, un document de synthèse retrace l'ensemble des mouvements comptables du budget communal.

Le compte administratif résume les réalisations effectuées sur l'exercice 2018.

Le compte administratif, document de la ville, est accompagné du compte de gestion qui est le document de travail du comptable. Les deux documents se doivent d'être identiques. La synthèse de ces documents est la suivante pour le budget communal :

	Investissement		Fonctionnement		Total du budget	
	-	+	-	+	-	+
Résultats reportés						
hors RAR (Fin		527 050.13		171 261.62		698 311.75
2017)				(71 261.62		(627 050.13)
				affecté à		
				l'investissement)		
Opérations de	529 677.69	252 957.83	457 128.70	582 483.04	986 806.39	835 440.87
l'exercice						
(pendant 2018)						
Résultats de		250 330.27		296 615.93		475 684.61
clôture				(225 354.34)		
Restes à réaliser	365 284.40	27 845			365 284.40	27 845
(en 2018)						
Résultats nets	87 109.13			225 354.34		138 245.21

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 2-2019 qui propose d'approuver le compte de gestion de la commune du Receveur Municipal pour l'exercice 2018.

La délibération est mise au vote

Approbation à l'unanimité

4. Affectation du résultat 2018 Commune - Délibération n°3-2019

Les restes à réaliser 2018 à reporter sur le budget primitif 2019 sont les suivants :

Article	N° Opération	Intitulé	Dépenses Montant	Recettes Montant
D 21312	344	CONTRAT RURAL	266 842.80 €	
D 21538 R 1328	375	ENFOUISSEMENT	98 441.60 €	27 845 €
		Totaux	365 284.40 €	27 845 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 est :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de clôture 2017	527 050,13	171 261,62
Part affectée à l'investissement 2018		-71 261,62
Résultat de l'exercice 2018	-276 719.86	125 354.34
Résultat de clôture l'exercice 2018	250 330.27	225 354.34
(hors restes à réaliser)		

Au regard des travaux en cours, il convient d'abonder l'investissement.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 3-2019 qui propose de :

- Reporter:
 - L'excédent d'investissement reporté (001) : 250 330.27 €
 - Les restes à réaliser 2018 en recettes d'investissement : 27 845 €
 - Les restes à réaliser 2018 en dépenses d'investissement : 365 284.40 €
- Affecter le résultat de fonctionnement 2018 de 225 354.34 € de la façon suivante :
 - Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : 200 000 €
 - Excédents de fonctionnement reportés (002) : 25 354.34 €

La délibération est mise au vote

Approbation à l'unanimité

5. Convention avec le centre Interdépartemental de gestion pour une mission de confection des paies - Délibération n°4-2019

La convention qui nous lie au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour la confection des paies arrive à son terme prochainement.

Ne disposant pas de logiciel dédié « paie » et par manque de suivi des actualités en ressources humaines, la commune délègue au CIG les missions suivantes :

- Vérification administrative des éléments
- La saisie des mises à jour des fichiers
- Le calcul des traitements
- L'édition des différents états constitutifs de la paie
- L'établissement des états annuels pour les diverses prestations.

Cette nouvelle convention aura une durée de 3 ans. Le coût de confection pour 2019 est de 8 euros par bulletin de salaire et est fixé chaque année par délibération du conseil d'administration du CIG. Ce tarif reste inchangé depuis 2013.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 4-2019 qui propose d'autoriser le Maire à signer la convention entre le centre interdépartemental de gestion et la commune pour une mission de confection des payes.

La délibération est mise au vote

Approbation à l'unanimité

6. <u>Inscription du chemin PR 86 au plan départemental des itinéraires de promenade et de</u> randonnée des Yvelines au PDIPR - Délibération n°5-2019

L'objectif de cette délibération est l'inscription de notre sentier PR 86 élaboré par les enfants dans le cadre d'un projet avec l'école de Bazoches il y a quelques années. Comme tous les

départements français, les Yvelines ont élaboré un PDIPR, plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée, dont le rôle est de protéger et éventuellement aménager les sentiers de randonnée. Un itinéraire qui n'est pas inscrit au PDIPR est "débalisé" et disparait purement et simplement.

La dernière actualisation du PDIPR des Yvelines remonte au 25/11/1999. Une nouvelle mise à jour est nécessaire et aura lieu en mars prochain.

Dans un premier temps, le conseil municipal, réuni en séance le 6 octobre 2017, a rejeté la délibération permettant l'extension et l'inscription de chemins au plan départemental des itinéraires de promenade de randonnée.

De ce fait, les chemins inscrits n'ont pas été conservés sur le plan départemental.

Puis, en décembre 2017, lors d'une nouvelle séance, le GR11 a été maintenu et actualisé.

Si nous ne voulons pas entériner la disparition de notre sentier PR, il faudrait accepter l'inscription du PR 86 au PDIPR.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 5-2019 qui propose de :

- Accepter l'inscription du PR 86 au plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des Yvelines qui se décline comme suit :

CR 1 dit du Petit Gué de Montfort à Bazoches sur Guyonne

CR 7 dit de la Buissonnerie

CR 8 de Montfort l'Amaury à Saint Rémy l'Honoré

CR n°9 dit du Saint-Sacrement

CR n°14 dit du Vieux Pressoir

CR n° 26 chemin de la Mare aux Chênes

CR n°29 dit d'Houjarray

SR n°35 sente aux ormaies

SR n°36 sente dite ruelle Torchée

CR n°25 de la Fontaine Saint Martin

VC n°1 dit chemin du Rocher Marquant

- S'engager à conserver leur caractère public et ouvert aux chemins concernés,
- S'engager, en cas d'aliénation d'un chemin rural ou d'une parcelle communale inscrits au Plan départemental susvisé à proposer un itinéraire de substitution au Département des Yvelines ;
- S'engager à maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations publiques d'aménagement foncier ;
- S'engager à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors de sa révision ou de son élaboration ;
- Autoriser le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires conformément, notamment, aux préconisations du Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP 78) et de la charte Officielle du balisage de la FFRP;
- S'engager à informer le Département des Yvelines de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits.
- Confier au CDRP 78 la mise en valeur, l'entretien léger et l'animation des sentiers inscrits au PDIPR ;
- Autoriser Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.
- La présente délibération modifie :

- * la délibération prise le 18/06/1994 pour l'inscription des chemins au PDIPR
- * abroge la délibération du 6/10/2017 rejetant l'inscription du PR 86.
- * Confirme la délibération du 15/12/2017 maintenant et actualisant le GR 11

La délibération est mise au vote

1 voix contre (C. LE BEGUEC), 1 Abstention (D. ALLELY) , 10 voix Pour Approbation de la délibération

Départ de S. Molin à 21 h 14

7. Numérotation chemin de la Pinsonnière - Délibération n°6-2019

Les parcelles cadastrées C738- C739- C740- C741- C742 chemin de la Pinsonnière ont été vendues. Une maison est en cours de construction.

La propriété Devriendt a été devisée et le lot A issu des parcelles C 650, C 663, C 664, C 665, C 666 a été vendu. Une maison est en cours de construction.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 6-2019 qui propose d'attribuer :

- aux parcelles C738- C739- C740- C741- C742, propriété Skowron le 11 bis chemin de la Pinsonnière
- au lot A issu des parcelles C 650, C 663, C 664, C 665, C 666, propriété Champion le 10 bis chemin de la Pinsonnière

La délibération est mise au vote

Approbation à l'unanimité

8. <u>Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du programme d'aide</u> en partie financé par le produit des amendes de police- Délibération n°7-2019

Le Conseil départemental propose un programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants, en partie financé par le produit des amendes de police pour la réalisation d'aménagements relevant de l'une ou l'autre des catégories suivantes : transports en commun et sécurité routière aux abords des établissements scolaires.

Afin de sécuriser les abords de l'école et la traversée des piétons sur la départementale, il apparaît nécessaire de refaire le marquage au sol devant l'entrée de l'école. Ces travaux seraient susceptibles d'être subventionnés à 80 % pour un plafond de 11 700 € HT.

Un devis été effectué pour un montant de 2 323 € HT soit 2 787.60 € TTC

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 6-2019 qui propose de :

- Solliciter le Conseil Départemental pour l'année 2019 pour des travaux de sécurisation aux abords de l'école
- Financer le projet à hauteur de 80 % par le département et les 20 % restants par la commune

La délibération est mise au vote

Approbation à l'unanimité

9. <u>Informations diverses</u>

- Ecole :

* Effectif : Une réunion d'information en présence de Monsieur Kulik, Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Rambouillet, de Mesdames Jacob et Bouet, de Monsieur Nicco et de Madame Poelaert a été organisée le mardi 19 Février à la demande des représentantes des parents d'élèves. Cette réunion a eu pour but de rassurer les parents sur la faisabilité d'accueillir tous les enfants à l'école de Bazoches à la rentrée scolaire de 2019/2020

et les années suivantes. Un agrandissement de l'école pourrait voir le jour dans les années à venir financé par un contrat de ruralité ou et un fond de concours de la communauté de communes Coeur Yvelines.

* travaux : Les travaux du restaurant scolaire avancent bien. La charpente doit arriver mercredi 27 Février.

- réunion grand débat à Montfort l'Amaury le 21 février 2019 :

Organisée par 10 communes, la réunion pour le grand débat national c'est très bien passée. Environ 150 participants ont débattu cordialement pendant 3 heures. L'animation et la restitution écrite et numérisée seront payées par le département.

- Tout à l'égout chemin de l'Eglise route du Tremblay :

L'appel d'offres est en cours. Les plis seront dépouillés en mars. Les travaux devraient avoir lieu en Juin 2019. Une communication sera faite d'ici peu par le SIARNC.

- Fêtes et cérémonies :

- *Retour Galette : Beaucoup de monde ce 20 janvier pour participer à la galette des rois. Dans une ambiance toujours très sympathique, il y avait cette année beaucoup de nouveaux Bazochéens.
- * Organisation Pâques : La prochaine fête aura lieu le lundi de Pâques pour la traditionnelle chasse aux œufs dans les jardins de la mairie.

- <u>Nettoyage de printemps</u>:

L'après-midi pour le nettoyage de printemps aura lieu le 13/04.

Nous vous donnons rendez-vous, grands et petits accompagnés de leurs parents, à 14 heures sur le parking de la mairie. Le matériel sera fourni.

- Montée en débit :

Le haut débit sera officiel à Bazoches le 11 mars 2019.

L'armoire sera inaugurée le 5 avril par Monsieur Nicco, maire de Bazoches, en présence de Madame Pauline Winocour, Vice-présidente en charge des Ruralités au département des Yvelines, Yvelines Numériques, du conseil municipal de Bazoches ainsi que des utilisateurs professionnels.

- Antenne Bouygues :

Une demande a été faite par Bouygues de pouvoir installer une antenne 4G dans le clocher de l'église. Cette antenne, placée derrière les abat-sons, ne serait pas visible de l'extérieur. Le Diocèse, le prêtre et le conseil municipal y sont favorables. Aucune décision ne sera prise avant consultation et information des riverains et à condition que l'école soit à plus de 100 m du clocher.

Bouygues verserait 10.000 euros par an pour la location du clocher, avec un contrat de 6 ans.

Cette somme serait affectée sur une ligne budgétaire exclusivement réservée aux travaux de réfection de l'église.

Fin de séance à 22H30